

Titre professionnel enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière

Titre professionnel (TP de niveau 3)

Niveau III (Bac + 2)

Niveau européen 5 : Savoirs étendus, spécialisés, factuels et théoriques

[Code Certif Info N°88675]



Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en oeuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation administrative délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

Il (elle) prépare des actions de formation pour tous publics, dans le cadre du « continuum éducatif », en se conformant au Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne publié par arrêté ministériel. Il (elle) anime ces actions dans le but de faire adopter aux apprenants un comportement respectueux des autres usagers de la route et de favoriser leur prise de conscience des enjeux du développement durable. Il (elle) initie l'apprenant à une technique de conduite économique et respectueuse de l'environnement.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière représente l'établissement tel que défini à l'article L. 213-1 du code de la route et contribue à son image de marque. Il (elle) assure la relation avec les différents clients. Il (elle) participe au quotidien à la gestion administrative et logistique des formations.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière a la responsabilité de préparer les apprenants à la conduite d'un véhicule de catégorie B et BE, en prenant en compte le rôle des accompagnateurs dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite ou de la conduite supervisée. Il (elle) construit et anime des séances collectives de formation sur les règles du code de la route et les facteurs de risques intervenant dans la conduite d'un véhicule.

Il (elle) assure des prestations de sensibilisation auprès de publics diversifiés tels que les enfants et les adolescents dans des établissements scolaires, les conducteurs novices et expérimentés, les séniors, les salariés d'entreprise et les particuliers.

L'enseignement de la conduite exige le maintien d'une vigilance constante par rapport à l'environnement routier et au comportement de l'apprenant.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière adapte en permanence son discours et ses méthodes pédagogiques aux objectifs, aux besoins spécifiques et à la progression des apprenants en utilisant les ressources formatives appropriées. Il (elle) exerce une veille régulière concernant la réglementation, le secteur professionnel et ses évolutions.

Sous réserve de détenir l'autorisation d'enseigner correspondante, il (elle) prépare des apprenants à la conduite des véhicules des catégories AM, A1, A2, A, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

Selon la taille de l'établissement, l'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière travaille sous la responsabilité directe de l'exploitant(e), ou d'un coordinateur (une coordinatrice) pédagogique. Il (elle) peut assurer des fonctions de coordination.

L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière exerce ses missions en autonomie, dans le respect des procédures internes de l'établissement, en fonction de la nature et des cahiers des charges des prestations.

Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon la taille de l'établissement, de sa gamme de service et de son implantation. L'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière doit s'adapter en permanence à la densité de la circulation, à l'infrastructure, aux conditions topographiques et météorologiques.

Objectif

1. Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

- Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation.
- Animer une séance collective de formation à la sécurité routière.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger.

- Evaluer le degré d'acquisition des compétences des apprenants.
- Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.
- Repérer les difficultés d'apprentissage et essayer d'y remédier.
- Apprécier la dynamique de l'environnement routier et en identifier les risques potentiels.

2. Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

- Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation.
- Construire et préparer une action de sensibilisation.
- Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement.
- Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer.

Compétences transversales de l'emploi

- Etre conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.
- Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.
- Intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Capacités attestées et descriptifs des certificats complémentaires de spécialisation

1. Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues hors circulation.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule motorisé à deux roues en circulation.
- Enseigner les spécificités de l'environnement de la circulation et de la conduite des véhicules motorisés à deux roues.

2. Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

- Conduire et manoeuvrer un véhicule du groupe lourd dans le respect de la sécurité routière et des règles de circulation.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd hors circulation.
- Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule du groupe lourd en circulation.
- Enseigner les spécificités liées à la conduite des véhicules du groupe lourd et à leur contexte d'utilisation.

Modules

Certificat complémentaire de spécialisation (CCS) - 01. Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

Certificat complémentaire de spécialisation (CCS) - 02. Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules du groupe lourd en circulation et hors circulation

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 01. Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 02. Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

Poursuite et débouchés

Débouchés

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les établissements privés d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière ;
- les établissements associatifs d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière ;
- coordinateur (coordinatrice) d'enseignants.

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 25651

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=25651>

Certificateur

Ministère du travail

Valideur

Ministère du travail

Pour en savoir plus

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=01303m01&type=t>

Ce titre remplace

Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER)
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-54691.html>)

Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) mention deux-roues
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-90985.html>)

Enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) mention groupe lourd
(<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-90989.html>)

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
Information non communiquée	2021

Domaine(s) de formation

31802 : Monitorat auto-école

Lien(s) vers les métiers (ROME)

K2110 : Formation en conduite de véhicules

Groupes formation emploi (GFE)

O : Transport, logistique

Domaine de spécialité (NSF)

311 : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
240320	02/01/2019	Information non communiquée

Textes officiels

[Arrêté du 20/04/2016](#)

Publication : 28/04/2016

Descriptif : Arrêté du 20 avril 2016 relatif au titre professionnel d'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière

Code NOR : ETSD1609012A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ETSD1609012A>

Création : Oui

[Arrêté du 20/04/2016](#)

Publication : 30/04/2016

Descriptif : Arrêté du 20 avril 2016 relatif au titre professionnel d'enseignant(e) de la conduite et de la sécurité routière (rectificatif)

Code NOR : ETSD1609012Z

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ETSD1609012Z>

Modification : Oui

[Arrêté du 24/11/2017](#)

Publication : 07/12/2017

Descriptif : Arrêté du 24 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2002 modifié fixant les conditions de réactualisation des connaissances des exploitants des établissements d'enseignement de la conduite, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Code NOR : INTS1723679A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTS1723679A>

Modification : Oui

[Arrêté du 24/11/2017](#)

Publication : 07/12/2017

Descriptif : Arrêté du 24 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière

Code NOR : INTS1725311A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=INTS1725311A>

Modification : Oui

[Arrêté du 05/03/2019](#)

Publication : 26/03/2019

Descriptif : Arrêté du 5 mars 2019 portant prorogation du titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière

Code NOR : MTRD1906552A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTRD1906552A>

Modification : Oui

[Arrêté du 03/12/2019](#)

Publication : 07/12/2019

Descriptif : Arrêté du 3 décembre 2019 fixant la liste des titres ou diplômes militaires requis pour la délivrance de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules terrestres à moteur et la sécurité routière

Code NOR : ARMH1935169A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ARMH1935169A>

Informations mises à jour le 09/01/2020 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-88675.html>